



FO JUSTICE PJJ MILITE CONTRE LA LOI ATTAL ET RÉCLAME DES MOYENS RH

Cher(e)s collègues,

FO justice PJJ appelle tous les agents à soutenir la mobilisation contre la loi ATTAL qui met en péril la spécificité de la justice des mineurs.

Le texte visant à lutter contre la délinquance juvénile sera examiné au Sénat. En effet, la proposition de loi adoptée à l'assemblée mi-février, a été largement amoindrie en commission au Sénat. Pour autant, son examen est prévu mardi 25 mars 2025 dans l'hémicycle.

Notre organisation syndicale a fait part à plusieurs reprises de son opposition à une réforme qui jette l'opprobre sur les mineurs et qui ne règlera en rien les dysfonctionnements majeurs dans le cadre de la prise en charge de ce public. De la même manière, nous continuons de réclamer du Garde des Sceaux une consultation préalable des organisations syndicales avant de prendre des décisions stratégiques en la matière.

Pour rappel, à l'heure où le curseur doit être prioritairement placé sur les difficultés budgétaires de la PJJ et les problématiques RH, nous constatons que la DPJJ se retranche derrière un discours technique pour masquer des non renouvellements de contrats, des PAE sous évalués, une lenteur de traitement des demandes des services déconcentrés, des recours aux missionnements et la fermeture de certains postes voire services.

À ce titre, **FO justice PJJ** a déposé un préavis de grève interrégional dans le territoire du Grand-Nord pour pousser l'administration à octroyer les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la justice des mineurs.

D'autres mobilisations sont envisagées sur le territoire national sauf à ce que la bilatérale avec la Directrice de la PJJ le 26 mars 2025 réponde à l'urgence RH.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

FO Justice PJJ – le 24 Mars 2025



Notre *FOR*ce, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes